



RECOMMANDATIONS ADOPTÉES
LORS DU CONSEIL FÉDÉRAL
DES 6, 7 ET 8 DÉCEMBRE 2000

5. LUTTE DU SYNDICAT NATIONAL DU TRANSPORT ROUTIER (SNTR-CSN)

Que le conseil fédéral :

- § dénonce la Loi spéciale (no 157) de l'Assemblée nationale contre les routiers et leur organisation, le SNTR-CSN, loi qui, entre autres, réprime la liberté d'expression de celles et ceux qui leur viennent en appui ;
- § exige la réembauche de toutes les personnes victimes de représailles et le retrait de toutes amendes et poursuites du gouvernement et des compagnies ;
- § et donne son appui inconditionnel dans la poursuite de la lutte légitime menée par le SNTR-CSN.

6. SUITES DU CONGRÈS : RECOMMANDATIONS RÉFÉRÉES PAR LE CONGRÈS DE JUIN 2000

I. DÉVELOPPEMENT DE LA FÉDÉRATION

2. Les préoccupations, les besoins et les attentes des syndicats en matière de formation ont progressivement débordé le cadre strict de la convention collective. Ainsi, les problématiques de la santé mentale, de la violence en milieu de travail ou celles des droits et des conditions de travail des personnes à statut précaire interpellent de plus en plus les syndicats comme elles intéressent les membres qu'ils représentent. Dans l'optique de répondre aux besoins particuliers de formation des syndicats et de susciter de façon large la réflexion sur les grandes questions de l'heure, le Congrès fédéral propose que la FNEEQ :

- § réviser l'organisation de la formation de sorte à couvrir les besoins, notamment sur les thèmes suivants :
 - le règlement des litiges,
 - la négociation collective,

- les droits et la vie syndicale des personnes à statut précaire,
- l'action syndicale en prévention,
- la santé mentale et l'organisation du travail,
- les avantages sociaux ;

§ instaure un lieu d'échange large (colloque) qui donnerait l'occasion aux enseignantes et aux enseignants d'être saisis de problématiques particulières ;

§ constitue une banque de personnes formatrices à partir des membres des différents comités fédéraux ;

§ favorise une approche intégrée de la formation en recourant aux expertises de la CSN et à celles des différentes fédérations ou conseils centraux.

3. En 1997, dans le cadre du programme de départ volontaire à la retraite, plusieurs enseignantes et enseignants de cégep et d'établissement d'enseignement privé ont quitté l'enseignement. Plusieurs parmi eux avaient milité activement. Dans les prochaines années, l'ampleur des départs sera importante, ainsi notre membership sera considérablement modifié. Par ailleurs, nous sommes confrontés à de nouvelles problématiques, dont celle de la croissance du travail atypique. Tout cela milite pour que nous nous attaquions sérieusement à l'impact de ces nouvelles réalités sur notre travail syndical. Le Congrès fédéral propose que la FNEEQ :

§ mène une réflexion sur les nouvelles réalités syndicales en éducation, notamment sur l'action syndicale.

II. LA PLACE DE LA FNEEQ AU QUÉBEC ET DANS LE MONDE

2. L'Assemblée générale de l'ONU a proclamé, en novembre 1997, l'an 2000 comme l'*Année internationale de la culture de la paix*. L'organisation non gouvernementale *Les éducateurs pour la paix* tiendra une Conférence mondiale sur cette question à Paris, en juillet 2000. Le Congrès fédéral propose que la FNEEQ :

§ reconferme sa volonté de promouvoir une culture de paix ;

§ adhère à la déclaration sur l'éducation à la paix ;

§ invite les syndicats à organiser des activités sur cette question, en collaboration avec les autres syndicats et associations étudiantes de leur établissement ;

§ participe à la campagne pour recueillir cent millions de signatures au Manifeste

2000.

IV. LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

3. En regard des transformations du marché du travail, de la multiplication des formes atypiques de l'emploi et des différentes réformes en éducation, les enseignantes et les enseignants sont confrontés à des réalités et à des décisions qui vont de plus en plus à l'encontre des exigences dévolues à un enseignement de qualité. Dans le souci de resserrer les liens entre la qualité de l'éducation et la qualité de vie au travail et dans la société, le Congrès fédéral propose que la FNEEQ :

§ entreprenne, avec la CSN et d'autres organisations syndicales si possible, des démarches auprès du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral pour qu'ils procèdent à la réduction de la semaine de travail sans perte de salaire ou avec le maintien intégral du pouvoir d'achat, de droits et d'avantages sociaux ;

§ entreprenne, avec la CSN et d'autres organisations syndicales si possible, des démarches auprès du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral pour qu'ils développent et offrent un programme de subventions ou de mesures fiscales qui compenseraient une partie de la perte du pouvoir d'achat des personnes désirant une réduction supplémentaire de temps de travail, ceci dans le cadre de la politique de la FNEEQ sur le partage du travail dans l'enseignement ;

§ accorde une attention particulière à la multiplication des attestations d'études collégiales (AEC) offertes par l'Éducation des adultes, évalue et qualifie les effets sur l'emploi du déplacement des clientèles de l'enseignement régulier vers l'Éducation des adultes ;

§ se penche sur la problématique des DEC-BAC, DES-DEC et DEC intensifs ;

§ propose des stratégies pour permettre aux syndicats d'intervenir sur la Formation continue, notamment en ce qui concerne les conditions de travail et les contenus de formation ;

§ étudie la question de la sous-traitance effectuée dans des programmes d'enseignement, tels sports-étude ou arts-étude, et qui suscite des appréhensions à l'égard de l'application prochaine de la réforme des curriculum au primaire et au secondaire ;

§ encourage toute mesure qui a comme objectif prépondérant la stabilisation de l'emploi et l'enrichissement de la tâche des chargé-es de cours des universités.

9. MONDIALISATION ET LIBÉRALISATION DES ÉCHANGES COMMERCIAUX

Que le conseil fédéral adopte la position suivante concernant les discussions en cours sur une Zone de libre échange des Amériques (ZLÉA) :

Que la FNEEQ dénonce le processus même de négociation comme anti-démocratique et indique que les effets anticipés de tels accords, actuellement en discussion secrète pour la Zone de libre échange des Amériques (ZLÉA), sont néfastes quant aux droits fondamentaux, au respect de l'environnement et au développement durable.

Que la FNEEQ revendique auprès des gouvernements canadien et québécois qu'ils exigent :

- § la publication des textes actuellement en négociation, les études réalisées sur la ZLÉA et les rapports de négociation faits aux différents gouvernements ;
- § la reconnaissance pleine et entière des organisations syndicales comme interlocuteur lors des négociations d'un accord de libre échange des Amériques et lors de l'application d'une telle entente ;
- § la mise en place de mécanismes démocratiques d'approbation d'une telle entente ;
- § l'inclusion, dans une telle entente, des normes fondamentales du travail et des droits fondamentaux autant sociaux, économiques et culturels.

Que la FNEEQ invite ses syndicats à tenir une activité pour :

- § sensibiliser les enseignantes et les enseignants aux enjeux de la mondialisation et de la création d'une ZLÉA ;
- § mobiliser leurs membres en vue du Sommet des peuples des Amériques, au mois d'avril 2001, à Québec.

11. RÉFORMES EN ÉDUCATION : DE LA DÉCENTRALISATION À L'OBLIGATION DE RÉSULTATS

Que le conseil fédéral reçoive le document du comité école et société et adopte la position suivante :

- § la FNEEQ rappelle que la mission première des institutions d'enseignement est d'offrir l'accès au plus grand nombre à un enseignement de qualité et que le ministre de l'Éducation doit en assurer la responsabilité à tous les ordres d'enseignement ;

- § la FNEEQ rappelle que les enseignantes et les enseignants ont toujours travaillé à la réussite des étudiantes et des étudiants et réaffirme son accord avec l'objectif de la hausse de la diplomation ;
- § de plus, la FNEEQ reconnaît que les institutions d'enseignement doivent avoir une gestion transparente des ressources dont elles disposent pour accomplir leur mission ;
- § la FNEEQ rappelle que la réussite et la diplomation ne sauraient se réaliser sans l'obligation pour le MEQ et les institutions de fournir aux enseignantes et enseignants, plus particulièrement celles et ceux à statut précaire, les moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches d'enseignement et d'encadrement ;
- § toutefois, la FNEEQ rejette le principe de l'obligation de résultats en éducation, parce que la réussite des élèves, des étudiantes et des étudiants est influencée par différents facteurs socio-économiques, socio-affectifs et éducatifs dont le contrôle échappe aux établissements d'enseignement ;
- § en conséquence, la FNEEQ rejette l'obligation d'atteindre des cibles mesurables pour témoigner de la réussite étudiante ou de la performance d'une institution ;
- § la FNEEQ dénonce tout financement conditionnel associé aux plans de réussite et aux contrats de performance, lequel pervertit la mission des institutions et peut entraîner des choix institutionnels étrangers à une authentique démarche visant la réussite des étudiantes et des étudiants ;
- § la FNEEQ considère que les compressions de près de deux milliards de dollars en éducation, depuis 1994, contribuent à détériorer les conditions de l'éducation et, par le fait même, sont incompatibles avec des objectifs de hausse de la réussite des étudiantes et des étudiants et exige, en conséquence, un réinvestissement massif et sans condition dans les institutions d'enseignement.

15. ACTION POLITIQUE

Que le conseil fédéral reçoive le texte *Document de réflexion sur l'action politique à la CSN et les rapports avec les partis* et invite les syndicats de la FNEEQ à :

- § tenir des assemblées générales sur cette question d'ici le conseil fédéral de décembre 2001 ;
- § articuler les débats d'assemblées générales, principalement autour du chapitre 4 *Des pistes pour l'avenir* du document CSN ;
- § acheminer à l'exécutif de la FNEEQ le résultat des discussions tenues en assemblée avant la fin

octobre 2001 en vue de préparer la discussion en conseil fédéral.

19. LUTTE DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS

Que le conseil fédéral :

- § appuie le mouvement des chargées et chargés de cours universitaires en faveur d'une pleine reconnaissance sociale, institutionnelle et financière ;
- § appelle l'ensemble de la communauté universitaire, en particulier les étudiantes et les étudiants, à se solidariser avec les chargées et les chargés de cours et à exiger des administrations universitaires et du gouvernement de faire en sorte qu'émerge une solution négociée ;
- § demande aux syndicats de suivre, avec une attention particulière, la lutte des chargées et chargés de cours ;
- § demande à tous les syndicats de déployer tous les moyens de solidarité dans l'éventualité d'arrêts de travail.

20. DONS - COMITÉ ACTION INTERNATIONALE

Que le conseil fédéral adopte les dons suivants :

- | | |
|--|--------|
| § Séminaire Saint-François –
Projet de coopération internationale en République dominicaine | 600 \$ |
| § Amnistie internationale – Campagne 2000 | 300 \$ |
| § Cégep de Lévis-Lauzon – Amitié Haïti-Lévis | 600 \$ |
| § Corail Haïti | 600 \$ |

/GP
13 décembre 2000